



LE GUIDE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

LE TERRITOIRE DU PNR PA

En 2009, 141 communes des Pyrénées Ariégeoises (aujourd'hui 138) se sont regroupées, avec le Département de l'Ariège, la Région Midi-Pyrénées et avec l'appui de l'Etat, au sein d'un Parc naturel régional, pour mettre en œuvre un projet de développement durable. Des objectifs de développement et de préservation, et les actions à mener sont inscrits dans la Charte du Parc pour la période 2009 - 2021. Le Syndicat mixte appuie et aide les communes à la réaliser les projets prévus dans la Charte. Il assure la cohérence et la coordination des actions menées dans le Parc par l'Etat et les collectivités territoriales.



Territoire du PNRPA
Sur la carte, les communes de Montagne et Illartein ne sont pas membres du PNR



LES INSTITUTIONS DU PNR PA EN 2020.

Le Syndicat mixte du PNR est administré par un Comité syndical organisé en collèges, chaque collège disposant d'un nombre de voix lié à la contribution financière de ses membres : 50% des voix pour le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, 25% des voix pour le Conseil Départemental de l'Ariège, 25% des voix pour les communes. Le Comité syndical se réunit en moyenne 4 fois par an et comprend 192 membres : 6 représentants de la Région, 6 représentants du Département et 180 représentants des communes. Un Bureau est élu par le Comité syndical et comprend 28 membres : 4 représentants de la Région, 4 représentants du Département, 15 représentants des communes et 5 représentants des intercommunalités. Il est réuni en moyenne 5 fois par an. Le premier vice-président et les 4 autres vice-présidents sont élus par le Bureau.

LES MEMBRES DU BUREAU au 1 ^{er} Octobre 2020 :	L'EQUIPE TECHNIQUE DU PNRPA au 1 ^{er} octobre 2020 :	
<p>Région (4) : Kamel CHIBLI président du PNR. Guy ESCLOPE. John PALACIN. Katherine WERSINGER (déléguée à l'alimentation durable et au programme d'action de la Région Occitanie)</p>	<p>* Céline ARILLA <i>communication et éducation au territoire</i></p>	<p>* Camille JAUDIN <i>directrice adjointe, responsable administratif et financier</i></p>
<p>Département (4) : Alain BARI. Christine GASTON. Raymond BERDOU (délégué à l'Education à l'Environnement, au développement durable et au territoire). Christine TEQUI (1^{ère} vice-présidente du PNR)</p>	<p>* Lucie ARROUMENGA <i>communication numérique</i></p>	<p>* Valentine JUDGE <i>système d'information géographique –trame verte et bleue</i></p>
<p>Communes (15) :</p>	<p>* Yannick BARASCUD <i>trame verte et bleue</i></p>	<p>* Amélie LE STER <i>diagnostic de territoire et révision de charte</i></p>
<p>* Jean-Louis ATTANE. <i>Commune de Ganac, vice-président, délégué au patrimoine, à l'architecture et à l'urbanisme, délégué aux paysages</i></p>	<p>* Amal BERAICH <i>architecture, urbanisme et patrimoine bâti</i></p>	<p>* Laure LETARD <i>tourisme de nature</i></p>
<p>* Marie-Léone BLAIN. <i>Commune de Cérizols</i></p>	<p>* Isabelle CAMBUS <i>assistante de direction</i></p>	<p>* Raphaëlle MOUHOT <i>énergie climat</i></p>
<p>* Patrice COMMENGE. <i>Commune du Mas d'Azil, Délégué à Natura 2000</i></p>	<p>* Julien CANET <i>réintroduction bouquetin</i></p>	<p>* Landry PANN <i>ambassadeur PNR et biodiversité</i></p>
<p>* Dominique DUPUI. <i>Commune de Val de Sos, déléguée au Tourisme</i></p>	<p>* Lucile CHAMAYOU <i>réserve de biosphère transfrontalière, adaptation au CC</i></p>	<p>* Amandine MARFAING <i>assistante administrative et logistique</i></p>
<p>* Marie Pierre EYCHENNE. <i>Commune de Castelnau-Durban</i></p>	<p>* Laure CHEVILLARD <i>paysages</i></p>	<p>* Léo POUDDRE <i>Natura 2000</i></p>
<p>* Jocelyne FERT. <i>Commune de Montesquieu-Avantès, vice-présidente, déléguée à la santé environnementale et aux maisons du Parc</i></p>	<p>* Valérie COFFI <i>assistante chargée d'accueil et informations</i></p>	<p>* Luce RAMEIL <i>directrice adjointe, responsable valorisation des ressources</i></p>
<p>* Pierrette ICART. <i>Commune d'Ercé</i></p>	<p>* Matthieu CRUEGE <i>directeur</i></p>	<p>* Elodie ROULIER <i>forêt bois</i></p>
<p>* Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, <i>Commune de Saint-Girons, vice-présidente, déléguée à l'énergie et au climat</i></p>	<p>* Audrey DENIS <i>administration et finances</i></p>	<p>* Laurence VAZQUEZ-PONSOLLES <i>assistante administrative et financière</i></p>
<p>* Michel LOUBET, <i>Commune de Massat.</i></p>	<p>* Delphine DENOS <i>administration</i></p>	<p>* Julien VIAUD <i>produits et savoir-faire locaux</i></p>
<p>* Michel PICHAN, <i>Commune de Saint-Lizier, délégué à l'économie et à l'économie circulaire, à la marque Valeurs Parc</i></p>	<p>* Gaëlle FEDRIGO <i>patrimoine naturel et agro-environnement</i></p>	<p>* César WAYAR <i>système d'information géographique, trame sombre</i></p>
<p>* Thierry PORTET, <i>Commune de Gestis, délégué à la communication</i></p>	<p>* Camille FLEURY <i>gestion de l'espace</i></p>	<p></p>
<p>* Patricia QUINAT-RAYNAUD. <i>Commune d'Alliat, vice-présidente, déléguée à la biodiversité et à l'eau</i></p>	<p>* Raphaëlle HEMERICK <i>adaptation de la forêt et de la sylviculture au changement climatique</i></p>	<p></p>
<p>* Thierry TARIOL. <i>Commune de Salsein, délégué à la mobilité</i></p>		
<p>* Patricia TESTA. <i>Commune de Mercus-Garrabet</i></p>		
<p>Intercommunalités (5)</p>		
<p>* Danielle CARRIERE, Pays de Foix Varilhes. <i>Commune de Cazaux</i></p>		
<p>* Christiane BONTE, Couserans-Pyrénées. <i>Commune de Soueix Rogalle, déléguée à la forêt et à la filière bois</i></p>		
<p>* Abdel EL YACOUBI, Haute-Ariège. <i>Commune d'Auzat</i></p>		
<p>* Yvon LASSALE, Arize Lèze. <i>Commune de Pailhès, vice-président, délégué à l'agriculture et au pastoralisme, à la gestion de l'espace</i></p>		
<p>* Jean-Paul ROUQUIER, Pays de Tarascon. <i>Commune de Génat.</i></p>		

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNR PA

Le conseil scientifique regroupe des chercheurs et des scientifiques spécialisés dans des domaines variés. Il suit ou impulse des programmes de recherche concernant le Parc, organise des actions de diffusion de la connaissance scientifique sur les Pyrénées Ariégeoises, forme des avis sur les projets pour les élus du Syndicat mixte.

LE FONCTIONNEMENT DU CS – EXTRAITS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PNRPA – 2005.

Article XII – Les organes consultatifs

Le Comité syndical et, le cas échéant, le Bureau dans le cadre d'une délégation, peuvent décider de la création d'organes consultatifs destinés à faciliter l'action du Syndicat et la réussite de ses objectifs. En particulier, le Syndicat mixte peut décider de la constitution : - d'un Conseil scientifique et de prospective, ayant vocation à favoriser les expertises techniques et scientifiques et l'acquisition de connaissances concernant le territoire du Syndicat. Ce Conseil peut ainsi être appelé à formuler des propositions, conduire des réflexions, proposer des programmes de recherche fondamentale ou appliquée et des expérimentations, contribuer au lien avec les universités et organismes de recherche et participer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques. Ses membres sont des scientifiques, experts ou chercheurs reconnus, La composition, le rôle et les modalités de fonctionnement des organes consultatifs sont déterminés par le Comité syndical ou le Bureau en cas de délégation, sur proposition du Président.

LES MISSIONS DU CS DU PNRPA - EXTRAITS DE LA CHARTE DE 2009.

ARTICLE 6 : PROMOUVOIR L'EXPERIMENTATION ET L'INNOVATION

Article 6.1 : Organiser autour du PNR un réseau de compétences pour encourager la recherche et l'innovation

Article 6.1.1. Mobiliser les compétences. L'objectif est de mobiliser les compétences, en particulier celles de la Communauté scientifique et technique, pour le développement de sujets de recherche appliquée sur le PNR.Au-delà, et en lien avec le Conseil Scientifique et ses membres (Cf. ci-dessous), il s'agit de s'entourer, à chaque fois que nécessaire, d'un réseau de compétences particulières à chaque sujet traité.

Article 6.1.3. Faire du Conseil Scientifique un opérateur et partenaire privilégié. Doté d'un rôle consultatif, le Conseil Scientifique du PNR éclaire les décisions, expertise les projets, favorise l'innovation permanente, propose des actions de connaissance, d'expérimentation et de diffusion du savoir. Il formule des avis, apporte des informations ou des conseils sur l'ensemble des sujets touchant aux objectifs du Parc (études et notices d'impacts, questions relatives aux patrimoines, actions de formation et de vulgarisation...), propose et suit les programmes de recherches ou d'études susceptibles d'aider la mise en oeuvre de la Charte. Il aide à définir les méthodes d'évaluation de la Charte (Cf. Article 4.4). Il est consulté pour donner un avis sur les études et notices d'impact (Cf. Article 11.3.2). Le Conseil Scientifique a également vocation à représenter le Parc dans le monde scientifique et à servir de relais avec les autres réseaux ; dans ce cadre il a notamment vocation à échanger avec des homologues ou équivalents catalans et/ou andorrans et à instaurer des passerelles de coopération.Le Syndicat Mixte pérennise l'existence de son Conseil Scientifique. Il anime et organise les actions liées au Conseil Scientifique ...Il organise à un rythme régulier, des rencontres scientifiques, visant à faire connaître les travaux réalisés par les membres du Conseil Scientifique et leurs partenaires dans le Parc.

ARTICLE 7 : PRESERVER ET FAIRE VIVRE LES PATRIMOINES NATURELS ET BATIS

Article 7.1 : Maintenir des paysages vivants et identitaires. En concertation avec les gestionnaires et le Conseil Scientifique, le Syndicat Mixte réalise les opérations de suivi de l'évolution des paysages.

Article 7.2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel. Le Syndicat Mixte engage des études, en collaboration avec le Conseil Scientifique et ses partenaires (conservatoires, ONF, fédérations, associations de naturalistes, services de l'Etat...), visant à améliorer la connaissance sur les espèces et les espaces du Parc. ...Il mobilise son Conseil Scientifique pour la définition de programmes, la détermination de protocoles, le suivi des expertises et pour organiser des expérimentations visant en particulier à définir et à suivre la « bonne santé des milieux » à partir de bio-indicateurs.

Article 7.4 : Faire reconnaître le patrimoine bâti et archéologique et lui donner vie : le Syndicat Mixte mobilise l'appui de son Conseil Scientifique s'agissant notamment d'étudier les programmes concernant les vestiges ou édifices particulièrement fragiles ou menacés et le sollicite pour conduire des réflexions sur les mesures de prévention et de préservation les plus adaptées à mettre en œuvre.

ARTICLE 8 : DYNAMISER ET STRUCTURER LES FILIERES LOCALES POUR UNE GESTION DURABLE DES PYRENEES ARIEGEOISES

Article 8.1 : Dynamiser et structurer les filières agricoles et agroalimentaires : en s'appuyant notamment sur son Conseil Scientifique, et en lien avec les organismes de recherche il promeut les expérimentations et programmes sur les liens entre pratiques et biodiversité, entre les savoir-faire traditionnels et la qualité des produits.

Article 8.2 : Poursuivre la relance pastorale. Le syndicat mixte favorise les programmes de recherche et l'expérimentation. Il mobilise à cet effet son Conseil Scientifique et les organismes de recherche sur des sujets tels que l'adaptation des itinéraires techniques (maîtrise d'espèces colonisatrices à faible valeur pastorale, valorisation optimale de la ressource en herbe...),

RENFORCER LA COHESION DES PYRENEES ARIEGEOISES AUTOUR D'UNE IDENTITE AFFIRMEE

Article 10 : Valoriser les éléments fédérateurs des Pyrénées Ariégeoises, dont l'identité. Le Syndicat Mixte réalise, en concertation et en collaboration avec son Conseil Scientifique, l'inventaire des éléments matériels et immatériels et des manifestations en lien avec la culture locale, particulièrement ceux singuliers ou fédérateurs. Il étudie la mise en place d'une instance, issue ou associée à son Conseil Scientifique, permettant la coordination et le cadrage scientifique et méthodologique des études toponymiques. Il organise les travaux de cette instance et favorise la mise en réseau des acteurs intéressés.

Article 14 : Conforter la coopération avec les acteurs extérieurs. Le Syndicat Mixte met en place une organisation et adapte la sienne, notamment s'agissant de son équipe technique et de son Conseil Scientifique, de façon à favoriser les passerelles avec les partenaires catalans et/ou andorrans.